Envoyé en préfecture le 04/10/2019
Reçu en préfecture le 04/10/2019
Affiché le 04 OCT. 2019
ID : 031-213105612-20190925-D2019_80-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

MAIRIE DE L'UNION 31240

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 6

L'an deux mille dix-neuf et le 25 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 19 septembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIERE (Pouvoir donné à M. LAURENT ORTIC), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. FREDERIC COMBE), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME CLAUDE RIERA (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Etaient absentes excusées : MME MICHELE CHAVE, MME ISABELLE SEROR

MME BRIGITTE BEC a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/80

Objet : ENEDIS – convention de servitudes dans le cadre de la création des 13 départs du nouveau poste source de Gramont

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise ENEDIS a sollicité la Commune dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Dans le cadre de l'opération DF26/019958 PLB pour la création des treize départs du nouveau poste source de Gramont, des travaux de forage, de fusée ou de tranchée doivent emprunter des parcelles communales.

La signature d'une convention de servitudes précède ces opérations pour reconnaitre à ENEDIS le droit d'effectuer les travaux, d'utiliser les ouvrages et d'effectuer les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).

Les parcelles concernées sont les suivantes :
- BI 192, lieu-dit ESQUIS,
- BI 195 et 278, lieux-dits ESCANEGAT,